



Objet : Communiqué de presse.

Appel pour un droit effectif à la formation des demandeurs d'emploi en Auvergne/Rhône-Alpes

La formation est un droit. Que l'on soit salarié ou demandeur d'emploi, chacune et chacun peut, en théorie, accéder à la formation pour développer ses connaissances, évoluer dans sa carrière, obtenir une certification, se reconvertir pour se réorienter professionnellement. Beaucoup s'accorde à dire qu'elle est un élément important de la sécurisation des parcours dans un contexte socio-économique difficile.

A l'échelle de la région Auvergne/Rhône-Alpes, ce sont 125 430 demandeurs d'emploi qui ont eu accès à un dispositif de formation en 2016. Cette même année, étaient inscrits en moyenne à Pôle emploi 626 000 demandeurs de catégorie A, B et C.

Seul un demandeur d'emploi sur quatre a pu bénéficier d'une formation mais ce chiffre reste insuffisant au regard des besoins d'accompagnement et d'insertion professionnelle des publics fragilisés par la dégradation économique et les évolutions numériques, technologiques à venir.

Dans ce contexte, les annonces successives de la réduction des budgets formation par le conseil régional en 2016, poursuivies en 2017 et aussi la fin du financement du plan national 500 000 formations de demandeurs d'emploi dès juin 2017, nous fait craindre une rupture dramatique de l'effectivité du droit à la formation pour tous les demandeurs d'emploi. Avec le risque même, de voir remis en cause des projets de formation en cours des personnes.

Ça suffit de fragiliser les plus fragiles.

Par cet appel, les signataires demandent aux pouvoirs publics d'assumer leurs responsabilités conférées par la loi, c'est-à-dire la formation des demandeurs d'emploi. Il est essentiel que les financements de l'Etat et la Région soient confortés sur l'objectif de permettre à tout demandeur de formation d'avoir un financement lui permettant de mettre en œuvre son projet de sécurisation de son parcours professionnel.

Ils demandent également de privilégier la cohérence et la complémentarité entre les dispositifs emploi-formation du Conseil Régional et de l'Etat aux bénéfices des demandeurs d'emploi en s'appuyant sur les acteurs du service public de l'emploi et du réseau associatif de formation à but non lucratif.

Signez l'appel sur www.change.org